

**ECOFI OPTIM 12 MOIS**  
**Code ISIN : FR0010793778**

Paris, le 26 février 2024

**Objet** : Suppression de la commission de surperformance

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds dénommé ECOFI OPTIM 12 MOIS (ci-après le « Fonds »).

**Quels changements vont intervenir dans votre Fonds ?**

Par la présente, nous vous informons de la suppression de la commission de surperformance appliquée à l'actif de votre Fonds.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 04 mars 2024 et est sans impact sur le profil rendement/risque et la stratégie d'investissement de votre Fonds.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant cette modification, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

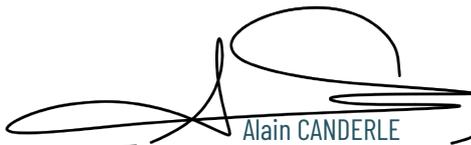
**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus de votre Fonds. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés et le prospectus du Fonds sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients  
12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX  
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39  
Email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Alain CANDERLE  
Directeur Général